



Conseil économique et social

Distr. générale
16 septembre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels

Neuvième réunion

Ljubljana, 28-30 novembre 2016

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Plan d'action au titre de la Convention pour la période biennale 2017-2018

Priorités, plan de travail et ressources au titre de la Convention pour 2017-2018

Proposition présentée par le Bureau à la Conférence des Parties

Résumé

Le présent document contient la proposition du Bureau, établie sur la base d'un projet élaboré par le secrétariat, concernant les activités à mener au titre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels pendant la période biennale 2017-2018 (le plan de travail) et les ressources nécessaires pour exécuter ces activités.

Comme suite à la demande formulée par la Conférence des Parties à la Convention à sa huitième réunion [ECE/CP.TEIA/30, par. 88 c)], cette proposition est soumise à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine et y apporte toutes modifications nécessaires.

La Conférence des Parties est invitée à examiner la proposition, à y apporter les modifications qui s'imposent et à adopter le plan de travail pour la période biennale 2017-2018.



1. Le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels a élaboré le présent document, dans lequel sont présentées les activités qu'il est proposé de mener au titre de la Convention pour la période 2017-2018 (le plan de travail) et les ressources nécessaires pour les exécuter, en coopération avec le secrétariat de la Convention. Le plan de travail a été établi sur la base de la Stratégie à long terme pour la Convention (ECE/TEIA/22, annexe I), de la stratégie définie dans le Programme d'aide, du dernier rapport en date sur l'application de la Convention et des rapports précédents, de l'issue des réunions tenues et des activités menées dans le cadre de la Convention, des propositions que les donateurs et les bénéficiaires ont adressées au Bureau et au Groupe de travail de l'application, des besoins prioritaires recensés par le Bureau et des suggestions formulées par le secrétariat et appuyées par le Bureau.

2. Le plan de travail comprend des activités qui relèvent des domaines prioritaires définis dans la Stratégie à long terme pour la Convention et que le Bureau considère comme nécessaires pour que la Convention continue véritablement de favoriser la sécurité industrielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Il comprend aussi des éléments visant à maximiser les synergies avec d'autres accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement – par exemple, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement – et avec d'autres activités menées par la CEE, notamment celles qui concernent l'éducation en vue développement durable et le logement et l'aménagement du territoire. Il est en outre prévu de créer des synergies avec d'autres organisations travaillant dans le domaine de la sécurité industrielle.

3. L'exécution des activités inscrites dans le plan de travail exige des ressources extrabudgétaires. En conséquence, les Parties, les autres pays membres de la CEE et les autres parties prenantes sont invités à appuyer les activités qui seront menées au titre de la Convention en 2017-2018 au moyen de contributions au fonds d'affectation spéciale de la Convention, d'un financement direct de telles ou telles activités ou de contributions en nature. Dans le cadre du mécanisme financier durable (ECE/CP.TEIA/24, annexe I), avant l'adoption du plan de travail biennal, les Parties doivent annoncer le montant ou la valeur des contributions volontaires annuelles, financières ou en nature, qu'elles s'engagent à fournir et s'employer à obtenir des contributions supplémentaires. Les Parties sont également encouragées à prendre l'initiative d'apporter un appui technique aux différentes activités. Les noms des pays chefs de file et les pays d'appui seront indiqués dans le plan de travail définitif. Dans le présent document, les noms de quelques-uns des chefs de file potentiels figurent entre crochets. Les autres pays souhaitant jouer un rôle de chef de file sont invités à se mettre en rapport avec le secrétariat avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

4. Le plan de travail se divise en deux parties, la première étant consacrée aux activités de base, indispensables au fonctionnement de la Convention, et la seconde aux autres activités. Les activités de base sont les suivantes :

a) Organisation et préparation des réunions des Parties, y compris le service des réunions du Bureau et des organes subsidiaires et les contributions de fond à ces réunions ;

b) Élaboration de documents et d'autres produits et facilitation de la participation aux réunions (billets d'avion ; frais de voyage et indemnités de subsistance) ;

c) Partage d'informations, liaison et communication, notamment avec les Parties et les États membres, les comités de la CEE et les autres accords multilatéraux relevant de celle-ci qui traitent de questions relatives à l'environnement, et les organisations internationales concernées ;

d) Facilitation de l'application de la Convention (élaboration de directives d'application, coordination, création de partenariats et partage de bonnes pratiques) ;

e) Gestion générale du programme, y compris en ce qui concerne les ressources humaines et les questions financières, et communication d'informations à ce sujet aux États Membres dans le cadre de l'ONU.

5. Les autres activités sont notamment les suivantes :

a) Renforcement des capacités sur le terrain et assistance technique, y compris dans le cadre du Programme d'aide ;

b) Communication d'informations aux donateurs qui financent des activités d'assistance ;

c) Appui au système de notification des accidents industriels de la CEE ;

d) Campagnes de sensibilisation et de communication en dehors de la région de la CEE ;

e) Toutes autres activités que les Parties décideront de mener.

6. Le tableau 1 présente le projet de plan de travail pour 2017-2018 et les ressources nécessaires à son exécution. Y sont indiquées les activités auxquelles des fonds devraient être affectés pendant la période biennale compte tenu des contributions annoncées par les Parties à la neuvième réunion de la Conférence des Parties et des autres contributions, financières et en nature, attendues au cours de cette période. Le tableau 2 donne le total des dépenses prévues pour la période biennale, y compris les dépenses au titre du personnel de secrétariat (non prises en compte dans le tableau 1).

Tableau 1
Plan de travail et ressources nécessaires pour 2017-2018

Domaine	Activités, pays chefs de file/pays d'appui, organes ou organisations	Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)	Ressources humaines financées par le budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires (en mois de travail d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) du secrétariat)	
			P	G
I. Activités de base, notamment celles qui visent à mettre en œuvre la Stratégie à long terme pour la Convention (autres que les activités d'assistance)				
Participation des Parties et des autres parties prenantes	Communication ciblée (diffusion de lettres d'information, de communiqués de presse et de brochures, publication d'informations sur le site Web, promotion d'une formation en ligne sur les accidents industriels et participation à des forums)	15 000		
	Visites de travail et missions de haut niveau dans les États parties	9 000		
	Visites de travail auprès d'autres parties prenantes	6 000		
Total partiel		30 000	5	2
Échange d'informations	Échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les Parties, par exemple au sujet des méthodes d'évaluation des risques ^a			
	Pays chefs de file/pays d'appui : [à déterminer]	30 000		
	Activités relatives au guide d'application de la Convention			
	Pays chefs de file/pays d'appui : [à déterminer]	45 000		
	Activités relatives au système en ligne pour la communication d'informations sur la mise en œuvre par les pays			
	Organe d'appui : Groupe de travail de l'application	20 000		
	Activités consécutives à l'élaboration d'orientations sur la sécurité et l'aménagement du territoire : établissement de la version définitive des orientations et organisation d'un séminaire consacré à l'échange de données d'expérience, éventuellement sur la base d'études de cas			

Domaine	Activités, pays chefs de file/pays d'appui, organes ou organisations	Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)	Ressources humaines financées par le budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires (en mois de travail d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) du secrétariat)	
			P	G
	Pays chefs de file/pays d'appui : [à déterminer, avec l'appui ou la participation la Belgique (Région flamande) (à confirmer) et de l'Union européenne/la Banque européenne d'investissement (à confirmer) et éventuellement en coopération avec les parties prenantes à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et à son protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale et avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE]	70 000		
	Élaboration de lignes directrices et de règles de bonnes pratiques relatives à la rétention des eaux d'extinction dans le cadre du Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels Pays chef de file : Allemagne	40 000		
	Renforcement des connaissances sur la sécurité industrielle dans les universités (approfondissement des connaissances des étudiants et des enseignants en ce qui concerne la sécurité de la gestion des résidus et examen de la législation en Ukraine) (2017) Pays chef de file : Allemagne	40 000		
	Activités multilatérales visant à améliorer la préparation et la réaction aux accidents industriels, comprenant notamment des activités bilatérales entre l'Arménie et la Géorgie Pays chefs de file/pays d'appui : [à déterminer]	300 000 (estimation)		
	Deux exercices d'intervention transfrontière supervisés par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels : l'un exécuté sur l'Oder par la Pologne et l'Allemagne (4 et 5 septembre 2017) ; l'autre mené par la Hongrie et les pays voisins (premier semestre de 2018) Pays chefs de file : Allemagne et Hongrie, agissant conjointement avec les commissions fluviales concernées	200 000 (estimation)		
	Total partiel	745 000	26,5	3

Domaine	Activités, pays chefs de file/pays d'appui, organes ou organisations	Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)	Ressources humaines financées par le budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires (en mois de travail d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) du secrétariat)	
			P	G
Partenariats stratégiques	Coopération avec l'OCDE aux fins de la réduction des risques d'accidents technologiques provoqués par des catastrophes naturelles (NATECH) (organisation d'un atelier de l'OCDE en Allemagne en 2018, dans le cadre du Forum sur les situations d'urgence environnementale ; échange de bonnes pratiques)	5 000		
	Organe d'appui : Bureau			
	Réunions avec les organisations partenaires pour coordonner les activités communes, dont des réunions de coordination interinstitutions	10 000		
Total partiel		15 000	4	1
Financement	Réunions de donateurs et visites bilatérales Organe d'appui : Bureau	15 000		
Total partiel		15 000	1	0,5
Examen de la Stratégie à long terme	Élaboration d'une stratégie à long terme (à l'horizon 2030) portant notamment sur la communication et l'ouverture de la Convention à des pays extérieurs à la région de la CEE Organe d'appui : Bureau	10 000		
Total partiel		10 000	2	0
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts	Dixième réunion de la Conférence des Parties	80 000		
	Réunions du Bureau (nombre estimé : 4)	20 000		
	Réunions du Groupe de travail de l'application (nombre estimé : 4)	20 000		
	Réunions du Groupe de travail du développement de la Convention (aucune réunion prévue pour la période considérée)	-		
	Réunions du Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels (nombre estimé : 4)	20 000		
Total partiel		140 000	20	5

Domaine	Activités, pays chefs de file/pays d'appui, organes ou organisations	Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)	Ressources humaines financées par le budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires (en mois de travail d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) du secrétariat)	
			P	G
Gestion générale des programmes	Autres activités de secrétariat (gestion des ressources humaines et financières et autres activités de gestion, tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du Groupe de la sécurité industrielle de la CEE et établissement de rapports sur des questions techniques et administratives dans le cadre du secrétariat de la CEE)	-		
Total partiel		-	4	1
Total de la section I		955 000	62,5	12,5
II. Autres activités, y compris les activités d'assistance aux pays du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe orientale et du Sud-Est				
Programme d'aide ^b	Appui à l'application de la stratégie définie dans le Programme d'aide au moyen de réunions d'experts et de réunions de haut niveau tenues aux échelons national et sous-régional et appui à l'établissement d'auto-évaluations et de plans d'action (à déterminer)			
	Pays chefs de file/pays d'appui : [à déterminer ; éventuellement en coopération avec le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale]	100 000 (estimation)		
	Projet visant à améliorer l'application de la Convention et à promouvoir l'adhésion à celle-ci parmi les pays d'Asie centrale, notamment au moyen de l'organisation de séminaires nationaux dans cinq pays en 2017-2018, d'une aide à l'établissement d'auto-évaluations et de plans d'action et de la tenue d'un atelier sous-régional (Kirghizistan, 2018), la fin du projet étant prévue pour 2019			
	Pays chefs de file/pays d'appui : Fédération de Russie [éventuellement avec le soutien d'autres parties pour les réunions d'experts nationales]	215 000		
	Activités menées dans le prolongement du projet relatif au delta du Danube pour mettre au point le plan d'urgence commun et faciliter l'élaboration d'un protocole entre les trois pays concernés			
	Pays chefs de file/pays d'appui : [à déterminer]	200 000 (estimation)		
	Deux missions consultatives	20 000		

Domaine	Activités, pays chefs de file/pays d'appui, organes ou organisations	Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)	Ressources humaines financées par le budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires (en mois de travail d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) du secrétariat)
			P G
	<p>Renforcement des moyens dont les pays d'Europe du Sud-Est disposent pour appliquer les dispositions de l'annexe I modifiée de la Convention au moyen d'un atelier sous-régional sur la gestion des produits chimiques et le recensement et la notification des activités dangereuses organisé en coopération avec des partenaires, notamment la Division des transports de la CEE, responsable du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (Belgrade, février 2017)</p> <p>Pays chefs de file/d'appui : Serbie [éventuellement avec l'appui financier de l'Instrument d'assistance technique et d'échange d'informations de l'Union européenne (TAIEX) et en coopération avec le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale]</p>	100 000	
	<p>Renforcement des moyens dont les pays d'Europe orientale et du Caucase disposent pour appliquer les dispositions de l'annexe I modifiée de la Convention au moyen d'un atelier sous-régional sur la gestion des produits chimiques et le recensement et la notification des activités dangereuses organisé en coopération avec des partenaires, notamment la Division des transports de la CEE, responsable du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (Minsk, avril-mai 2017, à confirmer)</p> <p>Pays chefs de file/pays d'appui : [à confirmer], avec l'appui financier de l'Allemagne et de la Norvège</p>	100 000	
Autres activités d'assistance	<p>Activités concernant la gestion des risques dans les installations de gestion des résidus en Géorgie (2017)</p> <p>Pays chef de file : Allemagne</p>	200 000	
	<p>Activités concernant la gestion des risques dans les installations de gestion des résidus dans certains pays du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe orientale</p> <p>Pays chef de file : à déterminer</p>	200 000 (estimation)	

Domaine	Activités, pays chefs de file/pays d'appui, organes ou organisations	Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)	Ressources humaines financées par le budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires (en mois de travail d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) du secrétariat)	
			P	G
Activités de sensibilisation et de communication dans d'autres régions	Activités visant à promouvoir et faire mieux connaître la Convention, notamment en dehors de la région de la CEE (production de supports d'information et établissement d'un réseau de contacts) Organes/organisations d'appui : CEE et, éventuellement, d'autres commissions régionales, le PNUE et les pays chefs de file	10 000		
Système de notification des accidents industriels de la CEE	Consultations destinées à permettre aux points de contact d'examiner l'efficacité du Système de notification des accidents industriels de la CEE et les mesures de préparation et d'intervention à prendre en vue de réduire les risques de catastrophe (ces consultations pourraient nécessiter la présence physique des participants, ce qui ferait augmenter le montant des dépenses, qui avoisinerait alors 40 000 dollars) Pays/organisation chef de file : [à déterminer]	10 000		
Total de la section II		1 155 000	32,5	8
Total des activités (sections I et II)		2 110 000	95,0	20,5

Abréviations : G = agent des services généraux ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques ; P = administrateur ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

^a Si l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques a lieu dans le cadre de la réunion de la Conférence des Parties, ses incidences financières seront moindres.

^b Les activités menées au titre du Programme d'aide sont fonction des demandes. Leur exécution dépend des auto-évaluations, des plans d'action et des propositions de projet présentés par les pays bénéficiaires, ainsi que de la disponibilité des ressources financières. Le Groupe de travail de l'application évalue le bien-fondé des demandes d'assistance et le Bureau décide de l'opportunité d'approuver telles ou telles activités compte tenu des fonds disponibles.

Tableau 2
Ressources totales pour 2017-2018
(en dollars des États-Unis)

<i>Postes/activités</i>	<i>Activités de base</i>	<i>Autres activités</i>	<i>Total</i>
Activités	955 000	1 155 000	2 110 000
Personnel :			
Administrateurs, BO (activités de base : 21 mois de travail)	^a	-	-
Agents des services généraux, BO (activités de base : 10,5 mois de travail)	^a	-	-
Administrateurs, XB (activités de base : 41,5 mois de travail)	664 000	-	664 000
Agents des services généraux, XB (activités de base : 2 mois de travail)	25 500	-	25 500
Administrateurs, XB (autres activités : 32,5 mois de travail)	-	520 000	520 000
Agents des services généraux, XB (autres activités : 8 mois de travail)	-	102 000	102 000
Total	1 644 500	1 777 000	3 421 500

Abbreviations : BO = budget ordinaire ; XB = ressources extrabudgétaires.

Note : Un poste (d'administrateur ou d'agent des services généraux) équivaut à vingt et un mois de travail par période biennale. L'estimation des ressources nécessaires au titre du personnel se fonde sur les taux standards de l'ONU. La mise en œuvre du plan de travail nécessite un financement extrabudgétaire supplémentaire pour couvrir deux postes d'administrateur, voire trois postes d'administrateur et un poste d'assistant programmes de courte durée (agent des services généraux), en fonction des activités du plan de travail autres que les activités de base qui sont financées.

^a Financé par le budget ordinaire de l'ONU.